

## Préservation de la fertilité féminine

Toute patiente enfant ou en âge de procréer devant recevoir un traitement comportant un risque pour sa fertilité, doit être informée de ce risque et des possibilités de préservation de la fertilité (Plan cancer 2014-2019 mesures 7.1 et 8.2).

La décision et les modalités de préservation de la fertilité sont discutées entre l'équipe d'onco-hématologie, l'équipe du centre de préservation de la fertilité, la patiente, son conjoint et sa famille dans le cas de patiente mineure.

Le traitement anti-tumoral reste prioritaire, afin de ne pas compromettre son efficacité.

L'inclusion dans des études cliniques de préservation de la fertilité peut être proposée.

### Le dossier comporte

1/ Les données contact de la patiente  
Antécédents médico-chirurgicaux notables  
Modalités pour contacter la patiente

2/ Les informations relatives à la pathologie  
Type de lymphome, stade, facteurs de risque, masse tumorale volumineuse  
Programme thérapeutique envisagé  
Calendrier de traitement (notion d'urgence, délai possible avant début de la chimiothérapie)  
Autorisation de stimulation ovarienne  
Autorisation de l'anesthésie générale pour la ponction ovocytaire et/ou le prélèvement de cortex ovarien

3/ Compte rendu de réunion de concertation pluridisciplinaire d'onco-hématologie  
Coordonnées du médecin référent

4/ Données du centre de préservation de la fertilité  
Compte rendu de consultation avec le clinicien et le cas échéant le biologiste  
Dossier d'anesthésie  
Bilan de faisabilité de la préservation de la fertilité : compte folliculaire antral échographique, dosage d'AMH sérique  
Résultats biologiques : NFS Plaquettes, TP, TCA, hCG de principe si applicable  
Résultats des tests sanitaires : sérologies VIH, VHC, VHB, TPHA-VDRL  
Si vitrification embryonnaire envisagée : résultats des tests sanitaires du partenaire masculin (sérologie VIH, VHC, VHB, TPHA-VRDL), spermogramme, spermocytogramme et spermoculture

5/ Le cas échéant  
Les consentements adaptés à la méthode de préservation de la fertilité proposée  
Le compte rendu de cryoconservation transmis à la patiente et à l'équipe d'onco-hématologie

Les équipes d'onco-hématologie et d'AMP se tiennent mutuellement au courant des données contact de la patiente (changement d'adresse) et de l'évolution de la pathologie, la patiente devant pouvoir être contactée tous les ans pour poursuite de la congélation le cas échéant.

### Liens utiles

Référentiel de l'AP-HP – Préservation de la fertilité – Avril 2016  
[https://www.aphp.fr/sites/default/files/referentiel\\_preservation\\_de\\_la\\_fertilitte\\_2016\\_2.pdf](https://www.aphp.fr/sites/default/files/referentiel_preservation_de_la_fertilitte_2016_2.pdf)

Fiche de liaison pour consultation en vue d'une préservation de la fertilité féminine (Plateforme PF APHP) en annexe du référentiel de l'AP-HP  
Site de la Fédération des CECOS  
<https://www.cecos.org/>

Association Francophone des Soins Oncologiques de Support. Fiches référentiels Cancer et fertilité  
<http://www.afsos.org/fiche-referentiel/cancer-et-fertilitte/>

Rédaction avec la participation du Dr Valérie Scarabin-Carré. Service de Médecine de la Reproduction et Préservation de la Fertilité, Hôpital Antoine Béclère AP-HP.